

BAREME A COMPTER DU 01.01.2017.

Transactions Immobilières

Honoraires T.V.A. à 20% incluse.

0	à	15 000€	:	1 500€
15 000	à	45 000€	:	10 %
45 000	à	115 000€	:	9 %
115 000	à	150 000€	:	8 %
150 000	à	300 000€	:	7 %
300 000	et plus		:	6 %

Barème maximum.

Si concours d'agences 10%

**FRAIS D'AGENCE A LA
CHARGE DU VENDEUR.**